Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260103-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 janvier 2026

Membres afférents au conseil municipal	: 15	
Membres en exercice	: 14	
Membres qui ont pris part à la délibération	: 13	
Date de la convocation	:	08 janvier 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	16 janvier 2026
Date d'affichage	:	19 janvier 2026
Délibération N° 26-01-03		

L'an deux mille vingt-six et le 13 janvier à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, C. LE ROSSIGNOL, M. RAULLINE,C. GODIN, C. THOMAS, A. LE NET, N. FRO, M. LACAZE, S. BERTIN, C. BANCHEREAU
Excusés : L. BEAUGé (Procuration à S. BERTIN), S. LE DIZES (Procuration à M. LACAZE), P. PERSEHAIE (Procuration à F. KERGUELEN), C. DUBOIS,
Secrétaire de séance : Serge BERTIN

Objet de la délibération :
Vote subvention à OGEC – Ecole Privée St-Malo – année 2026

Madame Michèle RAULLINE, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que la commission « Finances » propose le mode de calcul au vu des coûts de fonctionnement d'un élève Primaire et Maternelle de l'école publique pour l'année 2025 pour la subvention versée à l'OGEC (Ecole Privée St-Malo Treffendel).

Pour 2026, le montant de la subvention à l'OGEC est de 68 987.13 €.

(voir tableau ci-dessous)

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260103-DE

SUBVENTION O.G.E.C.
Ecole Privée St-Malo Treffendel

Effectifs janvier 2026

	Ecole publique	Ecole privée
Elémentaire :	63	46
Dont hors commune	6	9
Maternelle:	35	25
Dont hors commune	0	2
Total	98	71

ELEMENTAIRE :

Coût: 550,94 € + activité piscine à 59,50 € 2025 610,44 €

Le nombre de Hors Commune étant supérieur à celui de l'école publique, uniquement 6 élèves Hors commune sont pris en charge +37 Treffendel = 43 élèves

Coût école publique (y compris fournitures scolaires-20€- et budget pédagogique - 30€-)		660,44 €
Nombre d'élèves	43	28 398,92 €

Fournitures scolaires (individuelles):		9,40 €
Les enfants hors commune ne sont pas comptabilisés car la participation aux fournitures scolaires des élèves Hors commune de l'école publique est remboursée par les communes du domicile des élèves.		
Nombre d'élèves	37	347,80 €

Budget pédagogique = (individuel) :		13,00 €
Les enfants hors commune ne sont pas comptabilisés car la participation au budget pédagogique des élèves Hors commune de l'école publique est remboursée par les communes du domicile des élèves.		
Nombre d'élèves	37	481,00 €

Activité « Piscine » :

Déjà intégrée dans le coût élève Elémentaires à raison de 64,75 € en 2024

TOTAL =	29 227,72 €

MATERNELLE :

Coût: 2025 1 656,27 €

Le nombre de Hors Commune étant supérieur à celui de l'école publique, il n'y a pas d'élèves Hors Commune pris en charge = 23 Treffendel + 0 HC = 23 élèves

Coût école publique (y compris fournitures scolaires -20 €- et budget pédagogique - 30 €-)		1 706,27 €
Nombre d'élèves	23	39 244,21 €

Fournitures scolaires (individuelles):		9,40 €
Les enfants hors commune ne sont pas comptabilisés car la participation aux fournitures scolaires des élèves Hors commune de l'école publique est remboursée par les communes du domicile des élèves.		
Nombre d'élèves	23	216,20 €

Budget pédagogique = (individuel) :		13,00 €
Les enfants hors commune ne sont pas comptabilisés car la participation au budget pédagogique des élèves Hors commune de l'école publique est remboursée par les communes du domicile des élèves.		
Nombre d'élèves	23	299,00 €

TOTAL =	39 759,41 €

TOTAL GENERAL =	68 987,13 €

total versé à OGEC en 2025 = 68 056,46 €
total versé à OGEC en 2024 = 67 114,40 €
total versé à OGEC en 2023 = 52 949,02 €
total versé à OGEC en 2022 = 45 145,89 €
total versé à OGEC en 2021 = 46 583,18 €
total versé à OGEC en 2020 = 59 028,06 €
total versé à OGEC en 2019 = 56 319,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-de voter une subvention d'un montant de 68 987.13 € pour l'OGEC, Ecole privée « Saint-Malo », au titre de charges de fonctionnement,
-d'inscrire une somme de 69 000 € au C/6558 du budget primitif 2026.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 janvier 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)